

AI Index: PRE 01/259/2008
30 October 2008

Jordanie. Les employés de maison ont besoin d'une amélioration drastique de leurs conditions de travail

Des dizaines de milliers d'employés de maison vivent en Jordanie dans des conditions épouvantables, beaucoup d'entre eux étant forcés de travailler jusqu'à dix-neuf heures par jour et sans salaire. Amnesty International prie instamment les autorités jordaniennes de faire en sorte que la révision de la réglementation relative à l'emploi, actuellement en cours, débouche sur d'importantes améliorations des conditions de travail de ces personnes.

Quelque 40 000 femmes sont enregistrées auprès des autorités jordaniennes comme employées de maison immigrées. Beaucoup viennent d'Asie du Sud et du Sud-Est, essentiellement d'Indonésie, des Philippines et de Sri Lanka. D'après une étude menée récemment par Amnesty International, la majorité de ces femmes sont maltraitées et exploitées, les autorités ne leur offrant qu'une protection faible, voire nulle.

En juillet 2008, le parlement jordanien a apporté certaines modifications au Code du travail. Aux termes de l'une d'elles, un règlement séparé devait définir les conditions de travail des employés de maison immigrés, y compris leurs horaires de travail et les périodes de repos. Ce règlement est actuellement en cours d'élaboration.

« Nous prions les autorités jordaniennes de saisir cette occasion unique pour faire en sorte que les conditions d'exploitation dans lesquelles travaillent les employés de maison immigrés ne soient plus qu'un mauvais souvenir, a déclaré Philip Luther, directeur de programme adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International. Les mesures prises devront être à la mesure des atteintes aux droits humains subies par cette main-d'œuvre. »

De nombreuses employées de maison immigrées en Jordanie vivent pratiquement emprisonnées chez leur employeur dès leur arrivée dans le pays. Elles ne peuvent pas sortir de la maison, elles sont forcées de travailler de longues journées et leur employeur, qui confisque leur passeport, retient une partie, quand ce n'est pas la totalité, de leur faible salaire.

Nombreuses sont celles qui subissent des atteintes physiques, psychologiques et sexuelles. Elles reçoivent des claques, des coups de pieds et d'autres coups, des crachats et des menaces physiques, émanant la plupart du temps des membres du foyer où elles travaillent. Plusieurs sont mortes ces dernières années, dans des circonstances enregistrées comme accidentelles mais qui n'ont pas été élucidées ni fait l'objet d'enquêtes en bonne et due forme. Il semblerait que près de dix employées de maison se suicident chaque année.

D'après certaines sources, il est courant que les femmes soient frappées par les représentants de certaines agences de recrutement peu après leur arrivée en Jordanie. Le but de cette méthode est de leur faire peur et de les dissuader de s'échapper ou de se plaindre de leurs employeurs.

Les nouvelles garanties introduites en 2003 sous la forme d'un contrat spécial destiné aux employés de

maison immigrés semblent avoir donné peu de résultats dans la réalité. Ce contrat spécial ne prévoit aucune sanction pour l'employeur en cas de non-respect des conditions qui y sont stipulées, dont le droit à des soins médicaux, l'octroi d'un jour de repos par semaine et le paiement des salaires dans les délais.

Les atteintes aux droits de ces personnes sont exacerbées par le climat d'impunité dont jouissent les bureaux de recrutement, aussi bien en Jordanie que dans les pays d'origine de la main-d'œuvre, où la réglementation et les dispositifs de contrôle sont insuffisants.

« Les autorités jordaniennes doivent soumettre les pratiques des agences de recrutement à un contrôle en bonne et due forme et traduire en justice tous les responsables d'atteintes aux droits des employés de maison immigrés, qu'il s'agisse d'employeurs ou de représentants d'agences », a déclaré Philip Luther.